



REVUE DES ETUDES MULTIDISCIPLINAIRES EN SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

(A comité de lecture)

N° 3 Aout 2016

**Les soubassements religieux de la RSE : regard sur l'Islam
comme cadre idéal de réflexion**

**The religious foundations of the CSR: look at Islam
as a perfect setting for reflection**

Hassane AMAAZOUL

Doctorant en sciences de gestion

Université Mohammed Premier Oujda, Maroc

Courriel : hassaneamaazoul@gmail.com

Directeur de Thèse : Rachid EL HILA

Professeur de l'Enseignement Supérieur

Laboratoire MADEO

Université Mohammed Premier Oujda, Maroc

Résumé

L'accroissement notable des travaux académiques sur la RSE durant les quatre dernières décennies montre l'intérêt grandissant qu'ils portent aux racines religieuses. Si les religions protestante et catholique sont souvent citées par les auteurs lorsqu'ils parlent des soubassements religieux de la RSE, la religion islamique est souvent ignorée pour une raison ou une autre. L'objectif de cet article est de tenter de rapprocher les concepts d'Islam et de RSE et d'expliquer dans quelle mesure cette dernière est conforme aux principes islamiques.

Mots-Clefs : RSE, fondements religieux, principes islamiques.

Abstract

The notable increase in academic works on CSR during the last four decades shows the growing interest they have religious roots. If the Protestant and Catholic religions are often cited by the authors when they speak of the religious foundations of CSR, the Islamic religion is often ignored for one reason or another. The objective of this article is to attempt the rapprochement of Islam and CSR concepts and explain how this last complies with Islamic principles.

Key Words: CSR, religious foundations, Islamic principles.

INTRODUCTION

Derrière le succès du vocable RSE, qui s'est construit peu à peu à l'intérieur des sciences de gestion en tant que champ d'étude et domaine de recherche fertile, se cache une longue et riche histoire (Pasquero, 2005). En effet, les premiers travaux académiques théoriques de référence consacrés à la RSE remontent aux années 1950 avec l'ouvrage séminal de Howard Bowen (1953) : *Social Responsibilities of the Businessman*. Cet ouvrage est l'aboutissement d'un projet émanant d'institutions religieuses. Il n'est donc pas surprenant que Bowen (1953) consacre un chapitre entier à l'étude de la responsabilité sociétale des hommes d'affaires telle qu'elle ressort des écrits des penseurs protestants en montrant que les travaux de ces derniers fournissent une vision des représentations sociales qui recoupe en grande partie les représentations de la responsabilité sociétale des dirigeants, autour des notions de *trusteeship* et de *stewardship* (Gond et Igalens, 2014: 16).

Souvent, les sphères académiques font référence à deux sources relatives aux fondements religieux de la RSE. D'une part, la référence à la religion protestante considérée comme source explicite de la RSE. D'autre part, le recours à la religion catholique qualifiée comme soubassement implicite de la RSE. Néanmoins, bien que les principes islamiques soient compatibles avec la RSE, on constate une quasi-absence de l'approche de l'Islam dans les travaux académiques fondateurs. Ce manque de reconnaissance académique de l'Islam en tant que religion pour approcher la question de la RSE nous conduira, au travers cet article, à expliciter ce point et de mettre en exergue la religion islamique comme un cadre idéal pour la RSE. En ce sens, nous tenterons de répondre à la question de recherche suivante : ***Comment la religion islamique constitue-t-elle un cadre idéal pour approcher la RSE ?***

Après le passage en revue des deux soubassements religieux classiques de la RSE (1), nous aurons l'occasion d'éclairer les zones d'ambiguïté entourant la réflexion sur la religion islamique comme cadre idéal pour approcher les questions relatives à la RSE (2).

1. LES SOURCES RELIGIEUSES CLASSIQUES DE LA RSE

Généralement, deux sources religieuses classiques de la RSE se distinguent :

1.1. La religion protestante : une source explicite de la RSE (Acquier et al., 2005)

Historiquement, les provenances américaines du concept de RSE montrent que la religion protestante exerce un impact tout à fait significatif sur cette notion. En soi, cette empreinte n'est pas surprenante ; elle tend à accréditer la thèse de Max Weber (1905) selon laquelle la religion protestante (en particulier l'ascétisme calviniste en Angleterre) a joué un rôle structurant dans le développement du capitalisme (Acquier, Gond et Igalens, 2011).

Dès le XIX^{ème} siècle, au sein des discours relatifs à la responsabilité aux États-Unis, on retrouve un ancrage fort aux principes¹ de la religion protestante, et notamment ceux de *stewardship² principle* (gérer de manière responsable la propriété sans atteindre les droits des autres), *trusteeship principle* (obligation de gérer les biens des mandataires comme s'il s'agissait de ses propres biens) et *charity principle* (l'obligation pour les plus favorisés de venir en aide aux plus démunis)³. Ces principes fondamentaux de l'éthique protestante ont fortement influencé l'acception américaine de la RSE, principalement tournée vers une logique de séparation de *Business* et *Hors-Business*⁴.

L'ouvrage fondamental et structurant de Howard Bowen (Howard Bowen, 1953) va mettre en exergue le rôle important joué par la religion protestante dans la construction conceptuelle de la RSE (Acquier et Gond, 2007). Son œuvre est le résultat d'une commande provenant d'une institution religieuse, le *Federal Council of the Churches of Christ in America*. Ce titre n'est que l'un des ouvrages d'une suite de six travaux consacrés à l'étude plus globale de l'éthique chrétienne et la vie économique. Cette étude de trois ans, qui a reçu le soutien financier de la fondation Rockefeller, est initiée par le *Department of the Church and Economic Life*, l'un des comités d'étude du Conseil Fédéral des Églises du Christ en Amérique. Ce travail consiste à procurer aux protestants un corps de doctrine sociétale analogue à celui que l'Église catholique a développé dans l'Encyclique *Rerum Novarum* du pape Léon XIII en 1891 (Pasquero, 2005 ; Acquier, Gond et Igalens, 2011).

1.2. La religion catholique : un fondement implicite de la RSE (Acquier et al., 2005)

¹ Ces principes véhiculent l'idée d'un contrat implicite, caractérisant la relation entre l'entrepreneur ou l'entreprise et la société. Pour que la communauté ne révoque pas ce contrat par lequel elle accorde une marge de liberté et un pouvoir unique aux dirigeants et entreprises de l'époque, ils doivent honorer ce contrat implicite en travaillant à l'amélioration du bien-être social (Acquier, Gond et Igalens, 2011).

² Le terme de *stewardship* désignait l'obligation morale que portait tout «entrepreneur» vis-à-vis de la société qui l'accueille, et qu'il contribue à enrichir (Capron et Quairel-Lanoizelée, 2010).

³ Pastore-Chaverot M. (2011), Les stratégies RSE des grandes entreprises : les facteurs d'influence. Analyse des discours des entreprises du CAC 40, *Thèse de doctorat en gestion*, Université Paul Verlaine de Metz: 59.

⁴ *Ibid.*: 58.

La religion catholique est considérée comme l'une des sources de la RSE principalement au travers de la construction de sa doctrine sociale, dont l'un des textes fondateurs⁵ est l'encyclique *Rerum Novarum* publiée en 1891 par le pape Léon XIII qui devint la clef de voûte de la doctrine sociale de l'Église (Acquier, Gond et Igalens, 2005, 2011). Pour comprendre ces sources, il faut rappeler que la seconde moitié du XIX^e siècle est marquée par un capitalisme très dur : «*vivre pour l'ouvrier c'est ne pas mourir.*»⁶ (Guépin, 1885). Les idées socialistes se radicalisent avec l'apparition de la doctrine marxiste. Il s'agit d'ailleurs moins d'un marxisme à prétention scientifique que d'un marxisme diffus dont les fondements sont la lutte des classes, le caractère inévitable de la chute du capitalisme et enfin le pouvoir absolu du prolétariat (Acquier, Gond et Igalens, 2011: 11). Cette encyclique insiste sur la dignité de la personne humaine, le principe d'association, le droit de propriété, l'égalité ou encore la solidarité «*Quoi qu'il en soit, nous sommes persuadés, et tout le monde en convient, qu'il faut, par des mesures promptes et efficaces, venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritées.*»⁷ (*Rerum Novarum*, 1891). Elle condamne les conséquences néfastes du capitalisme et reconnaît les droits des salariés, tel celui du travailleur de jouir librement du fruit de son travail (Pastore-Chaverot, 2011: 57). En définitive, le grand principe de la RSE de l'Église catholique concerne la solidarité agissante. Là où Marx ne voit que la lutte des classes, Léon XIII propose une véritable amitié (Acquier, Gond et Igalens, 2005: 8)⁸.

Outre l'encyclique *Rerum Novarum*, deux autres versions ont vu le jour après et y ajoutent de nouvelles préoccupations en fonction des nouveaux contextes socio-économiques :

- **L'encyclique *Quadragesimo Anno* (1931)** : a vu le jour dans un contexte où l'économie est marquée par l'accroissement du pouvoir des grandes entreprises et par conséquence celui des groupes d'intérêts. Face à ces nouvelles contraintes, la préoccupation de la doctrine sociale catholique consiste à réinsérer l'ordre économique dans l'ordre moral (justice sociale et charité). Pour le salaire, cette doctrine sociale se focalise sur la prise en compte des besoins de la famille et des éventualités d'épargne ainsi que d'autres avantages accordés aux salariés comme l'intéressement et la participation aux profits de l'entreprise (Le Nguyen, 2011: 190).

⁵ *Rerum Novarum* fût notamment suivie par les encycliques *Quadragesimo Anno* de Pie XI (1931), *Mater et Magistra* de Jean XXIII (1961) et *Centesimus Annus* de Jean Paul II (1991) (Pastore-Chaverot, 2011).

⁶ <<http://www.fondapol.org/wp-content/uploads/2011/05/RSE-2011-04-28-BAG-WEB.pdf>>

⁷ <<http://docnum.univ-lorraine.fr/public/UPV-M/Theses/2011/Pastore.Chaverot.Manuela.DM21102.pdf>>

⁸ <[http://panafricain.com/site/fr/docs/Sem06.03.10_jpgond-paper%20\(1\).pdf](http://panafricain.com/site/fr/docs/Sem06.03.10_jpgond-paper%20(1).pdf)>

- **L’encyclique Centesimus Annus (1991)** : aborde la question de l’écologie, des biens collectifs et du travail dans le cadre du marché international. Plus précisément, Jean-Paul II approche pour la première fois dans une encyclique sociale la question de l’écologie : «*l’homme consomme de manière excessive et désordonnée les ressources de la terre et sa vie même.*» (Centesimus Annus, *cité par* Acquier, Gond et Igalens, 2011: 14). En outre, les excédents du libéralisme sont toujours dénoncés et de multiples voies sont balisées pour éviter ces écarts ou en corriger les effets. C’est dans ces suggestions d’amendement que résident les soubassements catholiques de la RSE : équité dans les relations marchandes, respect de la dignité humaine, possibilité de réussir sa vie par son travail, juste rémunération et partage des fruits du travail, et respect de la nature. Le parallèle, souvent opéré dans ces encycliques, entre l’entreprise et la famille a aussi donné lieu au courant du paternalisme chrétien (Ballet et De Bry, 2001 ; *cité par* Acquier, Gond et Igalens, 2011: 15).

D’après la littérature que nous avons pu consulter, les fondements religieux de la RSE se contentent à ces deux sources que nous venons de présenter (la religion protestante et la religion catholique). Or, dans un pays musulman comme le Maroc, la religion islamique recèle d’énormes principes, largement débattus dans le cadre de la RSE, qui en constitue une source idéale comme nous allons tenter de le mettre en évidence dans ce qui suit.

2. L’ISLAM : UN CADRE IDÉAL DE RÉFLEXION POUR LA RSE

Malgré la compatibilité des préceptes de l’Islam⁹ avec le Pacte Mondial des Nations Unies, la religion islamique est souvent ignorée voire masquée dans les travaux académiques portant sur les racines religieuses de la RSE. Cela peut être expliqué par le fait que la plupart des écrits en la matière ont été réalisés par des auteurs protestants ou catholiques qui connaissent peu les secrets des valeurs et principes islamiques contenus dans le *Coran* et dans le *Sunna*. Ce constat nous conduit à mettre en exergue la place singulière que devrait jouer l’Islam en tant que cadre idéal de RSE.

⁹ Un mode de vie islamique consiste en la réalisation de la paix et de l’harmonie tant au niveau individuel et social qu’environnemental (De Courcelles, 2012: 47).

2.1. Compatibilité entre l'Islam et les principes du Global Compact

D'après l'analyse menée par l'OWW Consulting¹⁰ (Novethic, 2009), il y a une compatibilité entre l'Islam et les principes du *Global Compact* (cf. tableau 1) :

2.1.1. Regard de l'Islam sur les droits de l'Homme

La *shari'ah*, fondée notamment sur le *Coran* et les paroles du Prophète (*Sunna*), prône des principes tels que la démocratie (gouvernement par consultation), l'égalité des races, des religions, des sexes, et le respect des non-musulmans et de la liberté de religion (Novethic, 2009).

Tableau 1. Compatibilité entre Islam et Pacte Mondial de l'ONU

Droits de l'Homme (Capital social)	Repères des droits de l'Homme en Islam
<ul style="list-style-type: none"> Les entreprises doivent promouvoir et respecter la protection des droits de l'Homme internationalement proclamés. Garantir qu'elles ne sont pas complices de violations des Droits de l'Homme. 	<ul style="list-style-type: none"> Droit à la vie. Droit à un niveau élémentaire de vie. Droit à la liberté individuelle. Liberté d'expression. Liberté de croyance.
Droits du travail (Capital humain)	Repères des droits du travail en Islam
<ul style="list-style-type: none"> Les entreprises doivent soutenir la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective. L'élimination de toutes formes de travail forcé et obligatoire. L'abolition effective du travail des enfants. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession. 	<ul style="list-style-type: none"> Embaucher quelqu'un pour un travail non spécifié est invalide. L'effort nécessaire doit être stipulé, et les travailleurs ne doivent pas être surchargés. Les salaires doivent être payés et l'esclavage est découragé. Les conditions de travail doivent être sûres et toute sorte de discrimination est prohibée.
Environnement (Capital Naturel)	Repères sur l'Environnement en Islam
<ul style="list-style-type: none"> Les entreprises doivent promouvoir la précaution approchée aux défis environnementaux. Prendre des initiatives pour promouvoir plus de technologies respectueuses de l'environnement. Encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> La nature appartient à Allah et non pas à l'homme (Coran 4:126) L'Islam encourage la modération et décourage le gaspillage (Coran 7:31)
Corruption (Capital social)	Repères sur la corruption en Islam
<ul style="list-style-type: none"> Les entreprises sont invitées à agir contre toutes les formes de corruption, y compris l'extorsion et la subornation. 	<ul style="list-style-type: none"> La corruption est interdite La corruption est punissable

Source : Adapté de Schema et UAB (2012: 70).

¹⁰ OWW Consulting (2006), Islam and CSR: The compatibility between the tenets of Islam and the UN Global Compact, *Research Report*, December, <www.oww-consulting.com>

Le fait qu'on ne retrouve pas forcément ces principes dans la pratique tels que l'égalité des sexes, viendrait plus du fait de considérations culturelles et régionales que religieuses, ou alors d'une lecture partielle et erronée des textes religieux. Le concept de justice est aussi très ancré dans la religion musulmane. La liberté d'expression est encouragée pour promouvoir le bien et le comportement juste, mais elle est limitée dans le cas contraire. Quant à la protection de la vie privée, elle va au-delà de ce qui se pratique dans les sociétés occidentales puisqu'elle prévaut même pour les personnes jugées potentiellement dangereuses. Outre le fait d'agir en consultation du peuple et avec son consentement, l'Islam considère que le rôle de l'État est d'assurer l'indépendance du système judiciaire et de procurer au peuple des services fondamentaux, comme l'assistance aux orphelins et personnes âgées ou malades (Novethic, 2009).

À ce stade de la réflexion, il convient de rappeler que même la définition du développement durable donnée par le rapport Brundtland (1987) s'inscrit parfaitement dans la même logique que celle des principes islamiques. D'une part, le développement durable renvoie à une perspective intergénérationnelle car il est défini comme un processus qui consiste de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs et ce de manière durable. D'autre part, l'élargissement de la notion de capital qui englobe, en plus du capital économique comme connotation première, le capital environnemental et le capital d'équité sociale. Dans ce cadre, il convient de souligner qu'en plus de l'accroissement de l'horizon temporel, l'élargissement de la notion de capital suppose de contester les satisfactions singulières des besoins à court terme puisque le capital environnemental est épuisable (De Courcelles, 2012: 51).

2.1.2. Principes islamiques sur les droits du travail

Ce pilier du *Global Compact* s'appuie sur les conventions fondamentales de l'OIT. Si la liberté d'association n'est pas clairement abordée par la *shari'ah*, le travail forcé est lui clairement prohibé. Le travail attendu doit être clairement défini, le travailleur doit être rémunéré de façon juste dès l'accomplissement du travail demandé, et il ne doit pas être tenu de fournir plus que ce dont il est capable. Concernant le travail des enfants, il est stipulé qu'un contrat de travail doit se faire entre personnes considérées comme adultes, c'est-à-dire ayant atteint la puberté (on peut trouver cette définition discutable). Dans cette même logique, la discrimination entre les personnes est, elle, décriée dans le dernier sermon du Prophète, pour

qui ce ne sont ni la race, ni la couleur, mais la droiture et l'honnêteté qui font honneur aux yeux de Dieu (Novethic, 2009).

2.1.3. Préconisations islamiques pour la protection de l'environnement

Les êtres humains sont intégrés à la nature et doivent faire un usage intelligent et responsable du monde : «Restituez le dépôt à celui qui vous l'a confié.»¹¹, dit un hadîth (Abu-Dawood 3528). En s'appuyant sur le rôle d'intendance confié par Dieu, il apparaît assez directement que la protection de l'environnement est du devoir de l'homme. Ce principe apparaîtrait explicitement dans la *shari'ah* (Novethic, 2009). De plus, Dominique De Courcelles (2012) souligne que la planète est en effet l'héritage de toute l'humanité passée, présente et à venir : «Durant votre vie, agissez comme si vous alliez vivre éternellement, et agissez pour l'au-delà comme si vous alliez mourir demain.»¹². Et encore : «Quand le jour de la résurrection viendra et que l'un de vous aura une pousse à la main, qu'il la plante.»¹³ (Hadîth rapporté par plusieurs sources, parmi lesquelles Al-Boukhari). Par ailleurs, l'Islam prône la modération et réproouve le gaspillage, ce qui inclut la consommation immodérée des ressources naturelles. À cet égard, l'Islam recommande une attitude positive vis-à-vis de l'environnement, des ressources naturelles et des conditions de vie et ce, en vue de garantir une vie meilleure pour les générations à venir (De Courcelles, 2012: 47).

2.1.4. L'Islam et la lutte contre la corruption

La corruption est considérée contraire à l'éthique puisqu'elle vise un traitement inégal devant la loi et contrevient au principe fondamental de justice. La *shari'ah*, en se basant sur les paroles rapportées du Prophète, condamne tant le corrupteur que le corrompu et l'intermédiaire. Quant à la transparence, l'Islam va très loin en exigeant notamment un contrat clair et écrit pour chaque transaction, avec toutes les informations relatives à l'article échangé et en condamnant toute dissimulation de défauts éventuels. OWW Consulting¹⁴ note cependant, pour l'ensemble de ces principes, un décalage entre la théorie et la pratique. Les exemples les plus frappants concernant les pratiques mitigées des pays musulmans dans l'égalité hommes / femmes ou encore dans les indices de perception de la corruption sont autant de performances que les cabinets de conseil attribuent plutôt à des facteurs socioculturels qu'à des facteurs

¹¹ De Courcelles D. (2012), « Traditions sapientielles, équité démocratique : quel développement "vraiment durable" ? », *Revue Vraiment durable*, n°1: 47. <https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=VDUR_001_0041>

¹² *Idem*.

¹³ *Idem*.

¹⁴ L'agence OWW Consulting fournit en particulier des données extra-financières sur les entreprises asiatiques.

religieux. Ils prônent de ce fait l'émergence d'un Islam plus libéral et plus "européen", en vue de favoriser ces principes de RSE (Novethic, 2009).

En outre, selon De Courcelles (2012), les préceptes islamiques ordonnent aux musulmans d'éviter et de prévenir *fassad* (corruption). Les auteurs de la corruption sont «*ceux qui violent le pacte de Dieu après avoir accepté son alliance*»¹⁵ (Coran 2 : 27). Un retour dans l'histoire islamique, nous révèle que la *shariah*, ou loi islamique, soucieuse de pallier la faiblesse et l'ignorance des hommes, a instauré la mise en place d'un bureau de l'inspection publique baptisé *hisba*. L'agent responsable de l'inspection, le *muhtasib*, est chargé, entre autres, de protéger et d'administrer les réserves publiques du sol et de régir l'utilisation de l'eau, de veiller plus généralement à des pratiques équitables et justes, et d'empêcher le mauvais traitement des animaux (De Courcelles, 2012: 47).

2.2. La vision islamique de la RSE

D'après Denis Dupré (2008), le danger de l'accumulation des richesses écartant de Dieu et la nécessité tyrannique d'aider les plus pauvres vont structurer la société. Ces ordres proviennent directement de la Sourate LXIV du Jugement dernier du Coran : «*15. Vos richesses et vos enfants sont votre tentation pendant que Dieu tient en réserve une récompense magnifique. 16. Craignez Dieu de toutes vos forces; écoutez, obéissez, faites l'aumône (sadaqa) dans votre propre intérêt. Celui qui se tient en garde contre son avarice sera heureux.*»¹⁶. Par le biais du troisième pilier de l'islam, le **Zakat**¹⁷, les musulmans aident les pauvres. Ce nom *Zakat* a un sens paradoxal : accroissement. Dans ce cadre, le don ne doit pas être compris comme un appauvrissement mais comme enrichissement par purification de l'âme humaine de l'avarice¹⁸.

D'après Élisabeth Forget (2009: 2), la définition donnée au développement durable rejoint les objectifs de la *Shari'ah*. Selon le penseur Al-Ghazali (1058-1111), la loi islamique vise en effet à promouvoir le bien-être de tous les hommes, bien-être qui repose sur la sauvegarde de leur foi (*din*), de leur être (*nafs*), de leur intellect (*aql*), de leur postérité (*nasl*) et de leur

¹⁵ *Idem*.

¹⁶ Dupré D. (2008), « Aspiration ontologique des dirigeants à la RSE: racines religieuses et philosophiques »: 4. <http://www.aderse.org/docatelecharger/congres_aderse_2008/actes/Articles/Session%202.1/>

¹⁷ C'est un impôt obligatoire qui représente un quarantième (2,5%) des ressources financières, et est destiné aux plus démunis. Il sert d'une part à purifier le croyant d'éventuelles pensées contraires à la religion (avarice, cupidité...) et d'autre part à subvenir aux besoins de la société (Novethic, 2009: 17).

¹⁸ Dupré D. (2008), *op. cit.*: 4.

richesse (*maal*)¹⁹. Les Musulmans doivent être forts matériellement et moralement afin de poursuivre les objectifs de sagesse, de pitié, et de justice qu'impose la *Shari'ah*. Cela implique donc un enrichissement pour pouvoir répondre aux besoins essentiels, mais nécessite également d'éviter toute dépense exagérée (Forget, 2009: 3).

La RSE n'est donc pas perçue ici comme une initiative stratégique ou utilitaire que les entreprises prennent pour valoriser leur image ou pour accroître leur performance financière à long terme. Le concept de RSE dans l'Islam prend un sens plus large en englobant la dimension de *Taqwa* (piété). Ainsi, les entreprises, en tant que groupes d'individus, assument les rôles et responsabilités qui sont les leurs en tant que vice-gérants et serviteurs de Dieu, dans toutes les situations (*cf.* tableau 2) (Forget, 2009 : 4).

¹⁹ Ces termes arabes employés sont propres au soufisme. Leur traduction ne saurait être tout à fait satisfaisante.

Tableau 2. Revue des obligations et droits des stakeholders dans une perspective islamique

Stakeholders	Description	
Actionnaires	<i>Droits</i>	Profit, propriété personnelle, contrôle.
	<i>Obligations</i>	Transparence, activités éthiques, Équité, Investissement halal dans les entreprises.
Employés	<i>Droits</i>	Rémunération équitable, vie digne, bonnes conditions de travail concernant la sécurité, charge de travail équitable, confidentialité, formation et développement.
	<i>Obligations</i>	Pas de tricherie dans le travail, utilisation optimale du temps et des compétences, vie privée des politiques d'entreprise, travaillant en tant que fiduciaire des propriétaires.
Fournisseurs	<i>Droits</i>	Respect des contrats en matière de crédit et d'autres conditions.
	<i>Obligations</i>	Déclaration de qualité, quantité exacte, sécurité, processus de production hygiénique, prix équitables, aucune disposition de thésaurisation des produits et de services halals.
Clients	<i>Droits</i>	Déclaration de qualité, quantité exacte, sécurité, processus de production hygiénique, prix équitables, aucune disposition de thésaurisation des produits et de services halals.
	<i>Obligations</i>	Respect des contrats en matière de crédit et d'autres conditions.
Concurrents	Compétition équitable	
Environnement	Gérance (saine gestion)	
Communauté	<i>Droits</i>	Environnement propre, emploi, santé, éducation, pas de discrimination, l'organisation répond à toutes ses obligations en tant que membre de la communauté.
	<i>Obligations</i>	Considérer l'organisation en tant que membre de la communauté et l'aider à réussir, satisfaire aux obligations contractuelles.
Les Pauvres	Bien qu'ils ne contribuent pas de façon substantielle à la société, ils ont le droit, sous la forme de Zakat, aux avantages monétaires de la société et des autres stakeholders.	

Source : Adapté de Schema et UAB (2012 : 73).

L'Islam insiste aussi sur la préservation de la descendance. Cela signifie qu'il faut assurer une distribution équitable des richesses entre les générations, mais également préserver les ressources, et l'environnement. La *Shari'ah* propose un ensemble de directives qui rejoignent ce que nous appelons aujourd'hui le développement durable (Dusuki, 2008). C'est donc en se basant sur la *Shari'ah* que les musulmans peuvent témoigner d'une RSE, conformément à leur

engagement religieux. Ainsi, un homme ne doit pas conduire ses activités – qu’elles soient économiques, sociales, ou autres – comme un agent économique centré sur lui-même à la recherche de la plus grande profitabilité. Au contraire, l’homme islamique doit équilibrer ses droits et ses responsabilités individuels et ceux de la société (Dion, 1998).

La RSE est donc une initiative morale et religieuse fondée sur la croyance selon laquelle une société doit bien se comporter vis-à-vis de son environnement, sans se préoccuper des conséquences financières, positives ou négatives, d’une telle attitude. L’invocation de la *Shari’ah* et du principe de *Taqwa* dans les affaires implique que l’entrepreneur n’est plus uniquement guidé par la maximisation des profits, mais aussi, et surtout, par la poursuite du bonheur suprême, dans cette vie et au-delà (Dusuki, 2008). Dans cet esprit, l’Islam propose un modèle de RSE plus approfondi que les modèles proposés par les théories économiques classiques et ce, en raison du principe de *Taqwa*²⁰ qui répond fortement aux *stakeholders*. Enfin, et à travers le principe de vice-gérance, l’Islam envisage les entreprises comme des intendants, non pas uniquement des ressources financières des actionnaires, mais aussi des ressources économiques de la société toute entière, pouvant ainsi parvenir à la bénédiction de Dieu. Cela implique un besoin inéluctable pour les entreprises de faire pénétrer dans la conduite de leurs activités les meilleures pratiques de RSE (Schema et UAB, 2012).

²⁰ Le principe de *Taqwa* conduira une entreprise à toujours opérer de façon socialement responsable, sans se soucier des conséquences financières (Dusuki, 2008: 20).

CONCLUSION

Au terme de cette réflexion, force est de constater que historiquement la RSE est au croisement des doctrines religieuses catholiques et protestantes. Néanmoins, et au vu de la forte synchronisation de la RSE avec la religion islamique, l'Islam apparaît comme un cadre idéal pour approcher les questions relatives à la RSE. À l'instar des religions catholique et protestante, la religion islamique, via la *shari'ah*, propose aussi un modèle de RSE. Alors que l'approche occidentale de la RSE est essentiellement matérielle, plus centrée sur les conséquences pratiques d'une posture socialement responsable que sur ses fondements éthiques, la vision islamique de la RSE repose sur une approche plus holistique. De même, les principes moraux et éthiques issus du *Coran* et de la *Sunna* sont plus durables et absolus. Ils constituent, à ce titre, des bases solides et de meilleures directives pour les entreprises qui veulent prospérer, tout en se montrant socialement responsables (Forget, 2009).

In fine, il convient de mentionner que la contribution du religieux dans la théorisation de la RSE est indéniable puisque la religion semble être un stade suprême de la RSE. De même, la RSE est conçue comme quête d'une spiritualité managériale recherchée par les nouveaux entrepreneurs de morale (Gond, Acquier et Igalens, 2012).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Acquier A. & Gond J.-P. (2007), « Aux sources de la responsabilité sociale de l'entreprise : à la (re)découverte d'un ouvrage fondateur, Social Responsibilities of the Businessman d'Howard Bowen », *Revue Finance Contrôle Stratégie*, Vol.10, n°2 juin : 05-35.
- Acquier A., Gond J.-P. & Igalens J. (2011), *La religion dans les affaires : la RSE*, Fondapol.
- Acquier A., Gond J.-P. & Igalens J. (2005), « Des fondements religieux de la responsabilité sociale de l'entreprise à la responsabilité sociale de l'entreprise comme religion », *Cahier du Centre de Recherche en Gestion n°166*, Université de Toulouse 1.
- Allard P. & Benchabane D. (2010), « La finance islamique : modèle alternatif, postiche ou pastiche ? », *Revue française d'économie*, vol. XXV, n°4: 11-38.
- Bowen H. (1953), *Social Responsibilities of the Businessman*, University of Iowa Press.
- Cafouri A. H. (2000), *Islam et Économie. Réflexion sur les principes fondamentaux de l'économie islamique*, Éditions Al Bouraq, Beyrouth-Liban.
- Capron M. & Quairel-Lanoizelée F. (2010). *La responsabilité sociale de l'entreprise*, 2^e éd., Éd. La Découverte, Coll. "Repères".
- Chaïbane G. (2009), *Le Saint Coran*, 1^{er} éd., Éd. Dar Al-Maghrib Al-Arabi.
- De Courcelles D. (2012), « Traditions sapientielles, équité démocratique : quel développement "vraiment durable" ? », *Revue Vraiment durable*, n°1: 41-54.
- Dion M. (1998), « L'éthique du profit et les grandes religions du monde », *Entreprise éthique*, n°9, octobre: 109-114.
- Dupré D. (2008), « Aspiration ontologique des dirigeants à la RSE: racines religieuses et philosophiques », *Actes du 5^{ème} Congrès de l'ADERSE*, 10 & 11 janvier, Grenoble.
- Dusuki A.W. (2008), "What Does Islam Say about Corporate Social Responsibility?", *Review of Islamic Economics*, vol. 12, n°1: 05-28.
- Forget E. (2009), « Le développement durable dans la finance éthique et la finance islamique », in Zeyyad Cekici I. (dir.), *Les Cahiers de la Finance Islamique "Finance éthique et finance islamique : quelle convergence ?"*, n°1, juin, École de Management Strasbourg: 01-04.
- Gond J.-P., Acquier A. & Igalens J. (2012), « La RSE : la responsabilité sociale de l'entreprise : les sources religieuses de la responsabilité sociale de l'entreprise », in Reynié D. (dir.), *Innovation politique 2012*, PUF: 617-643.
- Gond J.-P. & Igalens J. (2014), *La Responsabilité sociale de l'entreprise*, 4^e éd., PUF.
- Guéranger F. (2009), *Finance islamique ; une illustration de la finance éthique*, Éd. Dunod.
- Honore L. (2014), « Le management à l'épreuve de la religion », *Revue Interdisciplinaire Management, Homme(s) & Entreprise*, n°13: 54-67.
- Huet J.-M., Cherqaoui S. et Colas A. (2014), « La finance islamique, gisement de croissance », *L'Expansion Management Review*, n°155: 30-39.
- Jouaber-Snoussi K. (2012), *La finance islamique*, Éd. La Découverte.
- Le Nguyen T. K. Y. (2011), *La mondialisation et les stratégies des leaders pharmaceutiques mondiaux face à la question des maladies tropicales négligées*, *Thèse de doctorat en sciences de gestion*, Université Toulouse 1.

- Martin V. (2012), « La finance islamique : Un nouveau pas vers une finance éthique ? », *Revue Gérer et Comprendre*, n°108, juin: 15-26.
- Nestorovic C. (2009), *Marketing en Environnement islamique*, Éd. Dunod.
- Noland M. (2007), « Religions, islam et croissance économique. L'apport des analyses empiriques », *Revue française de gestion*, n°171: 97-118.
- Novethic (2009), « Finance Islamique et ISR : convergence possible ? », Note de travail, mai.
- Pasquero J. (2005), « La responsabilité sociale de l'entreprise comme objet des sciences de gestion : Un regard historique », in Turcotte M.-F. et Salmon A., *Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise*, Presses de l'Université du Québec: 80-111.
- Pastore-Chaverot M. (2011), Les stratégies RSE des grandes entreprises : les facteurs d'influence. Analyse des discours des entreprises du CAC 40, *Thèse de doctorat en sciences de gestion*, Université Paul Verlaine de Metz.
- Schema & UAB (2012), Directives en matière de RSE pour le secteur financier. Projet fondé par The U.S. Department of State, Bureau of Near Eastern Affairs, Office of the Middle East Partnership Initiative (MEPI).
- Siagh L. (2003), *L'ISLAM et le monde des affaires*, Éd. d'Organisation.
- Vogel D. (2008), *Le marché de la vertu. Possibilités et limites de la responsabilité sociale des entreprises*, Economica.